



DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé du poste : REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCUSIF**

♦ **Cadre statutaire :**

Catégorie : A

Filière : médico-sociale

Cadre d'emplois : Infirmiers territoriaux, puéricultrices

♦ **Définition du poste :** Informer, sensibiliser et conseiller les directions et les équipes des crèches en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
Présenter et expliquer aux professionnels petite enfance les protocoles santé.

♦ **Missions principales :**

1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles.

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé

environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

8° Contribuer, en concertation avec le directeur de l'établissement, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

♦ **Savoirs et savoir-faire :**

- Capacité de coordination d'un groupe autour de projet liés à la santé
- Capacité rédactionnelle et maîtriser la conduite de projet
- Maîtriser l'outil informatique
- Capacité à informer, sensibiliser et conseiller
- Capacité à organiser et coordonner l'ensemble des tâches
- Capacité pédagogique à assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès de professionnels
- Capacité à se tenir informé de toute évolution informative, médicale, pédagogique ou législative en matière de santé du jeune enfant.
- Pratique justifiée en matière de santé du jeune enfant et de la promotion de la santé

♦ **Connaissances :**

- Avoir de bonnes connaissances et porter un intérêt certain à la question du handicap
- Avoir de solides connaissances en matière de petite enfance et de santé publique
- Des enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques publiques de la petite enfance.
- Des orientations municipales pour la petite enfance.
- De l'environnement territorial.
- Du projet éducatif et règlement de fonctionnement.
- Des méthodes et outils d'analyse et de diagnostic.
- Des signes de maltraitance et procédure à suivre.
- Des gestes d'urgence

♦ **Savoir être :**

- Etre créatif, autonome et force de proposition pour mettre en place des actions

nouvelles

- Avoir de bonnes qualités relationnelles afin de fédérer et animer des groupes et réseaux issus de diverses structures
- Faire preuve de pédagogie pour informer et former les professionnels
- Avoir si possible une expérience en établissement d'accueil de jeunes enfants, en maîtriser le fonctionnement, la législation, et se sentir à l'aise dans la relation avec les familles
- Avoir le sens du service public, des relations humaines et du travail collectif
- Dynamique, réactive, disponible, patiente, discrète

♦ **Conditions d'exercice :**

Temps de travail 20 heures hebdomadaires
5 jours RTT
21 jours de congés annuels
Travail en soirée possible

♦ **Moyens :** un poste informatique

♦ **Relations hiérarchiques :**

N+1 : Coordinatrice petite enfance
N+2 : Directeur du pôle EJE

♦ **Relations fonctionnelles :**

- Internes : les services municipaux
- Externes : les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

♦ **Diplôme :**

Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier.
Une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice.

♦ **Catégorie (active/sédentaire) :** sédentaire